

objectifs qu'ils poursuivent. La communauté internationale poursuivra ses efforts pour aider le peuple opprimé de l'Afrique du Sud; pour sa part, la délégation nigériane s'engage à apporter tout son appui à sa cause. Elle se range fermement du côté de la Charte des Nations Unies et de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Elle demande la libération de tous les prisonniers politiques d'Afrique du Sud. Même si les héros de l'Afrique du Sud se trouvent aujourd'hui en prison, la cause pour laquelle ils combattent débouchera demain sur la victoire.

75. Le PRESIDENT suggère qu'étant donné qu'un certain nombre de délégations souhaitent encore prendre la parole la Commission consacre une troisième séance; le lundi 13 octobre 1975, à la célébration de la Journée de solidarité avec les prisonniers politiques d'Afrique du Sud.

Il en est ainsi décidé.

La séance est levée à 18 h 5.

955^e séance

Lundi 13 octobre 1975, à 15 h 25.

Président : M. Roberto MARTINEZ ORDOÑEZ (Honduras).

A/SPC/SR.955

POINT 53 DE L'ORDRE DU JOUR

Politique d'*apartheid* du Gouvernement sud-africain (suite)
[A/10050-S/11638, A/10052-S/11641, A/10103-S/11708, A/SPC/174] :

- a) Rapport du Comité spécial contre l'*apartheid* (A/10022);
- b) Rapport du Secrétaire général (A/10281)

JOURNÉE DE SOLIDARITÉ AVEC LES PRISONNIERS POLITIQUES D'AFRIQUE DU SUD (*fin*)

1. Le PRESIDENT invite la Commission à poursuivre la célébration de la Journée de solidarité avec les prisonniers politiques d'Afrique du Sud.

2. M. IPSARIDES (Chypre) note que, trois décennies après la création de l'ONU, qui est née des cendres et des ruines de la seconde guerre mondiale, le régime minoritaire blanc brutalement répressif d'Afrique du Sud continue à dépouiller la majorité noire autochtone de ce pays. La délégation chypriote tient à se joindre à la grande majorité des Etats Membres pour rendre hommage à ceux qui ont été persécutés à cause de leur quête de liberté et d'égalité et de leur refus de vivre en esclavage. Cependant, il ne suffit pas de rendre hommage à ces hommes et à ces femmes ni de leur exprimer sa solidarité dans leur lutte courageuse et héroïque. Ce qu'il faut, c'est une action efficace de la communauté internationale tout entière. De plus, le racisme ne pourra être effectivement éliminé que si ceux qui le pratiquent sont privés des moyens de le faire. La seule solution efficace est peut-être d'isoler totalement le régime sud-africain et de fournir un appui accru aux peuples opprimés d'Afrique du Sud et à leurs mouvements de libération, dont la cause est celle de toute l'humanité.

3. La délégation chypriote s'associe à toutes les autres délégations pour exprimer, une fois de plus, sa solidarité inébranlable avec les prisonniers politiques d'Afrique du Sud et pour demander au régime sud-africain de mettre fin immédiatement et sans conditions à ses persécutions.

M. Huassein (Somalie), vice-président, prend la présidence.

4. M. WOLF (Autriche) déclare que sa délégation tient à se joindre aux nombreuses autres délégations qui ont condamné bien des fois la politique inhumaine d'*apartheid*. A maintes occasions, à l'ONU et ailleurs, le Gouvernement fédéral autrichien a exposé sans ambiguïté sa position et s'est déclaré en faveur de la liberté politique partout dans le monde. Il constate, cependant, avec regret que les efforts déployés pour mettre fin à la politique d'oppression du Gouvernement sud-africain semblent avoir été vains, encore que le vent de changement qui souffle incontestablement dans la partie australe de l'Afrique autorise un certain optimisme pour l'avenir immédiat. Persuadée que les forces de répression d'Afrique du Sud ne triompheront pas, la délégation autrichienne tient à proclamer sa solidarité avec les prisonniers politiques d'Afrique du Sud et à s'associer à l'appel lancé pour obtenir leur libération immédiate.

5. M. K. B. SINGH (Népal) rappelle que la résolution 1881 (XVIII) de l'Assemblée générale a une importance considérable du fait qu'à la seule exception de l'Afrique du Sud tous les Etats Membres ont voté pour. Cependant, le régime policier de Pretoria a fait fi de cette résolution et maintient son règne de terreur en violation flagrante des principes de la Charte des Nations Unies et de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Le but de la Journée de solidarité n'est pas uniquement d'appeler l'attention de l'opinion mondiale sur ces violations, mais aussi de réaffirmer qu'il ne peut y avoir de solution pacifique en Afrique du Sud que si toutes les personnes emprisonnées ou frappées d'interdictions en raison de leur opposition à l'*apartheid* sont libérées sans condition et autorisées à participer, sur un pied d'égalité, à des négociations authentiques, visant à façonner le destin de l'Afrique du Sud. Avec la libération des anciennes colonies portugaises, le régime raciste de Pretoria semblait avoir entendu le signal d'alarme, mais il a choisi, apparemment, de recourir à la stratégie qui consiste à diviser la population autochtone en établissant de prétendus "foyers nationaux" et en camouflant la répression sévère qu'il exerce contre l'opposition sous le convert d'une prétendue détente et d'un prétendu dialogue. Ces tactiques de diversion masquent simplement sa détermination à imposer l'*apartheid* ainsi qu'à consolider et perpétuer la domination blanche, tout en acceptant d'atténuer certaines des manifes-

tations les plus flagrantes du racisme, afin d'apaiser l'opinion publique. Le fait qu'il continue à y avoir des procès et que des personnes continuent à être frappées d'interdictions ou victimes d'autres formes de persécution témoigne du caractère vindicatif du régime et de la résistance croissante à l'*apartheid*. Les traitements brutaux et les tortures infligés aux prisonniers demeurent une source d'inquiétude grave. Soixante-dix personnes au moins sont en détention, la plupart en vertu du *Terrorism Act* de 1967, et certaines ont été tenues au secret en prison pendant de longues périodes, sans le moindre contact avec leur famille ou leur avocat.

6. La délégation népalaise souligne une fois de plus que la communauté internationale a une responsabilité à l'égard de tous les prisonniers détenus en raison de leur opposition à l'*apartheid*, qui ont été soumis à toutes sortes de mauvais traitements et de tortures parce qu'ils soutiennent les principes, les aspirations et les droits énoncés dans la Charte des Nations Unies et la Déclaration universelle des droits de l'homme; elle tient à réitérer qu'elle appuie les objectifs de la Journée de solidarité.

7. M. KAPLLANI (Albanie) dit que sa délégation tient à réaffirmer qu'elle appuie chaleureusement la juste lutte du peuple sud-africain contre le régime raciste de Pretoria. En Afrique du Sud, la situation des prisonniers politiques n'est qu'une des manifestations des conditions inhumaines dans lesquelles la population autochtone de ce pays est obligée de vivre. Elle est la conséquence directe de la politique fasciste d'*apartheid* suivie par la clique de Vorster, qui a pratiquement transformé l'Afrique du Sud en Etat-prison. Cette situation a suscité, partout dans le monde, l'indignation de toute l'humanité progressiste.

8. L'ONU en général et la Commission politique spéciale en particulier condamnent, depuis des années, la politique d'*apartheid* du régime de Pretoria, mais l'amère vérité est que les résolutions de l'ONU n'ont pas modifié le moins du monde les conditions de vie inhumaines imposées à des millions de personnes en Afrique du Sud. Si la clique de Vorster peut maintenir son régime et poursuivre son odieuse politique d'*apartheid*, c'est parce qu'elle a bénéficié, et continue à bénéficier, de l'appui des puissances impérialistes, et surtout des Etats-Unis d'Amérique, qui ont fait du régime de Pretoria un bastion de l'impérialisme et du colonialisme contre les pays indépendants et progressistes d'Afrique.

9. La délégation albanaise est entièrement d'accord avec ceux qui ont déclaré n'avoir aucune illusion quant à la "bonne volonté" et aux "bonnes intentions" que prétend avoir la clique de Vorster. Elle tient à déclarer qu'elle méprise et rejette l'opinion exprimée au cours des débats de la Commission, selon laquelle le prétendu esprit de détente contribue à rendre plus proche le jour où les peuples d'Afrique seront libérés. L'existence de prisonniers politiques en Afrique du Sud et le sort de la population autochtone de ce pays montrent combien cette idée est fausse.

10. La lutte armée des peuples azanien et namibien, qui s'inscrit indissolublement dans la lutte du continent africain et la lutte de libération des peuples du monde, les conduira inévitablement à la liberté et à l'indépendance. Le même combat a permis aux représentants du Mozambique, de Sao

Tomé-et-Principe et du Cao-Vert de prendre la place qui leur revient à l'ONU. La délégation albanaise a toujours pensé, et est maintenant persuadée que le jour viendra où le vaillant peuple de l'Azanie réglera, par les armes, son compte au régime raciste de Pretoria.

11. M. AL-SABAH (Koweït), prenant la parole en qualité de Président du Groupe asiatique pour le mois d'octobre 1975, note que l'*apartheid* est non seulement une menace pour la sécurité internationale mais aussi un crime, car il permet à une minorité d'exploiter la majorité. En plus d'offrir un appui moral aux victimes de l'*apartheid*, la communauté internationale doit envisager les mesures qu'elle peut prendre pour mettre fin aux souffrances de la majorité en Afrique du Sud. Malgré l'embargo imposé contre elle en vertu de la résolution 181 (1963) du Conseil de sécurité, l'Afrique du Sud est armée jusqu'aux dents grâce à l'aide militaire fournie par certains pays occidentaux. Il est évident que toutes les sanctions décrétées contre l'Afrique du Sud doivent être obligatoires et comporter la rupture des relations diplomatiques, un embargo économique et l'exclusion de l'Afrique du Sud des organisations internationales. Les problèmes créés par la discrimination raciale et l'*apartheid* intéressent toute l'humanité et il ne peut y avoir de sécurité tant que certains peuples restent privés de leurs libertés et leurs droits fondamentaux. Les Asiatiques ont été parmi les premiers à demander que la question de la ségrégation raciale soit inscrite à l'ordre du jour de l'ONU, et il appartient aux grandes nations d'Asie de venir en aide aux opprimés. Elles expriment donc leur solidarité avec les prisonniers politiques d'Afrique du Sud et demandent que des mesures soient prises pour éliminer la discrimination raciale partout dans le monde.

12. M. VALDERRAMA (Philippines) dit que l'Assemblée générale, le Conseil de sécurité ainsi que d'autres organes de l'ONU et la communauté internationale tout entière ont condamné l'*apartheid* comme un crime contre l'humanité. Ils ont réaffirmé la légitimité de la lutte du peuple sud-africain contre l'*apartheid* et la discrimination raciale. Ils ont lancé des appels au régime sud-africain pour qu'il libère toutes les personnes emprisonnées ou soumises à restrictions en raison de leur opposition à l'*apartheid* et ils ont exprimé leur solidarité sans réserve à l'égard de ces valeureux hommes et femmes d'Afrique du Sud qui ont voué leurs vies au peuple sud-africain et luttent de toutes leurs forces pour le libérer de la situation dégradante dans laquelle le maintient le régime d'*apartheid*. La récente vague de répression lancée par le régime sud-africain qui a fait arrêter des jeunes Noirs, des responsables estudiantins et des dirigeants culturels en grand nombre, donne une signification toute particulière à la Journée de solidarité. Le régime sud-africain, condamné pour sa politique répressive, s'est attiré la vindicte universelle de la communauté internationale.

13. La juste cause du peuple sud-africain triomphera finalement; c'est la loi de l'histoire qui montre que jamais un peuple ne peut indéfiniment en asservir un autre. Comme les peuples du Mozambique, de Sao Tomé-et-Principe, du Cap-Vert, de la Guinée-Bissau et de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, le peuple sud-africain recouvrera sa liberté.

14. La délégation des Philippines rend hommage aux prisonniers politiques d'Afrique du Sud, noirs et blancs, qui combattent pour une cause noble et juste. Elle salue les mouvements de libération, dans lesquels se résume le long combat entrepris pour libérer le peuple sud-africain du joug que lui impose le régime d'*apartheid*, et réaliser ses nobles aspirations. Le peuple philippin, qui, des centaines d'années durant, soumis à la domination étrangère, a connu l'humiliation et l'indignité, se range aujourd'hui aux côtés des prisonniers politiques d'Afrique du Sud dont il est solidaire; il continuera à leur apporter son soutien jusqu'à ce que le peuple opprimé d'Afrique du Sud connaisse les bienfaits de l'autodétermination et de l'indépendance fondée sur l'égalité et la justice.

15. M. BANGO BANGO (Zaïre) dit qu'à l'occasion de la célébration de la Journée de solidarité avec les prisonniers politiques d'Afrique du Sud la délégation zaïroise tient à réaffirmer son appui total aux mouvements de libération de l'Azanie, premières victimes du régime raciste sud-africain. Il fait observer que le Président de la République du Zaïre a, dans l'allocution qu'il a prononcée devant l'Assemblée générale à sa vingt-huitième session (2140^e séance plénière), insisté sur le fait que le Zaïre tout entier est mobilisé pour combattre les racistes et les colonialistes en Afrique australe et qu'il n'épargnera aucun effort pour soutenir les mouvements de libération dans leur lutte pour libérer l'Azanie. La délégation zaïroise souhaiterait que la Commission politique spéciale adopte une résolution énergique assurant le malheureux peuple sud-africain et ses dirigeants emprisonnés de l'appui total que leur noble cause trouve auprès de la communauté internationale. A son avis, ce serait là le meilleur moyen de donner aux mouvements de libération l'assurance que la communauté internationale est solidaire de leurs aspirations, et les prisonniers politiques d'Afrique du Sud trouveraient dans une telle résolution une source d'espoir.

16. M. TSIYREGZEN (Mongolie) dit que la délégation mongole apprécie à sa juste valeur l'initiative prise par le Comité spécial contre l'*apartheid* d'organiser une Journée de solidarité. Le régime de Pretoria, qui poursuit sa politique d'*apartheid*, faisant fi des nombreuses résolutions adoptées par l'Organisation des Nations Unies et se moquant de l'opinion publique, fait peser de ce fait une sérieuse menace sur la paix et la sécurité. La délégation mongole est profondément préoccupée de la nouvelle vague de répression qui s'exerce à l'encontre des opposants de cette politique et du nombre des détenus qui s'accroît chaque jour. Le Gouvernement et le peuple de la République populaire mongole ont toujours condamné la politique d'*apartheid* pratiquée en Afrique du Sud et ils se joignent à toutes les forces progressistes du monde pour exiger du régime de Vorster qu'il libère immédiatement et sans conditions tous les prisonniers politiques dans ce pays.

17. M. NDOUME AZABOUDE (République-Unie du Cameroun) dit que l'odieux système de l'*apartheid*, qui se fonde sur l'humiliation et l'oppression quotidiennes du peuple noir d'Afrique du Sud, est un crime contre l'humanité tout entière et constitue un grave danger pour la paix et la sécurité internationales. En dépit des assurances cyniques données à la fin de 1974 par Vorster selon lesquelles des changements allaient intervenir dans le régime six mois plus tard, la situation en Afrique du Sud s'est

encore détériorée, avec les procès collectifs d'étudiants, le renforcement des "bantoustans" et l'accroissement continu du budget militaire en vue d'une répression beaucoup plus systématique des mouvements de libération.

18. Le régime de Vorster doit libérer inconditionnellement les centaines de leaders nationalistes qui languissent dans les prisons sud-africaines, notamment M. Nelson Mandela. Un embargo complet sur les armes, le pétrole et autres produits essentiels devrait être imposé et strictement observé. Le Gouvernement camerounais n'entretient aucune relation avec l'Afrique du Sud, et il traduira toujours dans les actes toutes les mesures prises contre ce régime répugnant. Il condamne vigoureusement les pays impérialistes, principalement la France, les Etats-Unis d'Amérique et le Royaume-Uni, ainsi que toutes les entreprises commerciales qui contribuent à maintenir le régime d'*apartheid*. Il condamne également l'usage abusif que certaines puissances font de leur droit de veto au Conseil de sécurité afin de s'opposer à toute intervention fondée sur les Articles 41 et 42 de la Charte des Nations Unies.

19. M. MAGONGO (Souaziland) dit que la délégation du Souaziland est entièrement solidaire des prisonniers politiques d'Afrique du Sud, qui languissent dans les geôles de ce pays. Lors de la Conférence des ministres des affaires étrangères des pays non alignés qui s'est tenue du 25 au 30 août 1975, le Ministre des affaires étrangères du Souaziland a demandé au Premier Ministre de l'Afrique du Sud de relâcher tous les prisonniers politiques et de discuter avec eux de la libération du pays, comme lui-même l'avait fait pour les détenus politiques en Rhodésie du Sud. Les efforts des colonialistes français et portugais visant à créer des Français et des Portugais noirs ont échoué, comme ne peut manquer d'échouer une politique analogue en Afrique du Sud. Or, l'attitude des Sud-Africains est plus extrême encore puisqu'ils considèrent la suprématie blanche comme étant de droit divin. Cela, jamais le Souaziland ne pourra le pardonner.

20. Mlle LOPEZ (Venezuela) dit que la délégation vénézuélienne tient à exprimer sa profonde sympathie et sa solidarité à l'égard des prisonniers politiques d'Afrique du Sud et des mouvements de libération qui luttent pour rendre à leurs frères noirs leur dignité. Le refus de l'*apartheid* – vestige du totalitarisme – est chose naturelle au Venezuela, pays dont la population résulte de la fusion d'Indiens, d'Africains et d'Européens, et où toute discrimination sous quelque forme que ce soit est bannie. Le Comité spécial contre l'*apartheid* mérite des félicitations pour avoir pris l'initiative de proposer la Journée de solidarité.

21. M. KAMANA (Zambie) dit qu'il est tout à fait opportun que la Commission consacre des séances spéciales au thème de la solidarité avec les prisonniers politiques d'Afrique du Sud. La délégation zambienne tient à réaffirmer la position bien connue de son gouvernement et du peuple zambien qui veulent voir éliminer totalement la politique d'*apartheid* et toutes les pratiques racistes auxquelles se livre le régime minoritaire en Afrique du Sud; elle tient à réaffirmer également sa solidarité avec le peuple d'Azanie qui, sous la conduite de ses mouvements nationaux de libération, lutte pour recouvrer sa dignité nationale et son droit inaliénable à l'autodétermination et à

l'indépendance avec un gouvernement majoritaire. Comme l'a dit le Ministre des affaires étrangères de la Zambie à l'Assemblée générale pendant la session en cours (2356^e séance plénière), le régime sud-africain ne pourra jamais être respecté et reconnu par la communauté internationale tant qu'il ne renoncera pas à cette politique odieuse et qu'il continuera à promouvoir les prétendus "foyers nationaux" afin de perpétuer l'exploitation et l'oppression des Noirs qui constituent la majorité de la population.

22. La Zambie n'a jamais accepté l'exercice de "détente" avec l'Afrique du Sud; elle a toujours recherché la fin de la situation de domination de la minorité raciste en Afrique australe. Ses relations avec l'Afrique du Sud se sont limitées à rechercher un règlement pacifique pour la Rhodésie du Sud sur la base d'un gouvernement majoritaire, conformément au Manifeste sur l'Afrique australe publié à Lusaka en avril 1969¹, et à la Déclaration de Dar es-Salam sur l'Afrique australe publiée par le Conseil des ministres de l'OUA à sa neuvième session extraordinaire, tenue du 7 au 10 avril 1975. Ses efforts visant à organiser des conversations sur l'avenir de la Rhodésie du Sud, qui ont été couronnés de succès, n'ont en aucune façon modifié son attitude générale à l'égard de l'Afrique du Sud, attitude qui se fonde sur les principes élémentaires de justice et de liberté. La Zambie est toujours fermement décidée à rechercher l'élimination de l'*apartheid* et du racisme en Afrique du Sud. Elle a, à de nombreuses reprises, fait appel à cette dernière pour qu'elle libère tous les prisonniers et détenus politiques, autorise les activités politiques, lève l'interdiction frappant les mouvements nationalistes et reconnaisse que les représentants authentiques du peuple africain d'Azanie sont les dirigeants des mouvements de libération et non les chefs des prétendus "foyers nationaux", qui ne sont que des fantoches. Comme par le passé, l'appui moral qu'elle accorde aux mouvements de libération s'accompagnera d'une aide matérielle. Il semble que la communauté internationale soit unanime, en paroles du moins, dans son opposition à l'*apartheid* et à la domination de la minorité en Afrique du Sud; mais ce n'est pas seulement avec des paroles qu'on peut libérer un peuple du joug qui pèse sur lui. Il est temps d'agir concrètement pour modifier le *statu quo*. Il faut donner aux mouvements de libération les moyens de lutter et il faut que les pays, en particulier les grandes puissances occidentales, qui, jusqu'à présent, s'agissant de leurs rapports avec l'Afrique du Sud, jouent un double jeu, se joignent aux autres pays pour boycotter totalement l'Afrique du Sud, puisqu'il est clair qu'ils n'ont pas su user de leur influence pour amener ce pays à changer de politique.

23. M. KIDANE MARIAM (Ethiopie) dit que le fait que la Commission consacre spécialement certaines séances au thème de la solidarité avec les prisonniers politiques d'Afrique du Sud montre que le régime d'*apartheid* continue d'être condamné par la plupart des peuples pacifistes du monde. Il espère que la Journée de solidarité rappellera à tous les peuples la nécessité de concerter les efforts pour éliminer la politique d'*apartheid*.

24. M. ESCOBAR (Colombie) exprime la solidarité de sa délégation avec les prisonniers politiques en butte aux

persécutions en Afrique du Sud à cause de leurs idéaux. La Colombie est traditionnellement opposée à la discrimination pour des raisons de couleur, de race ou de religion, et toute sa législation repose sur ce principe. Toute ségrégation doit être éliminée, et les résolutions des Nations Unies visant à supprimer l'odieux système de l'*apartheid* doivent être appliquées afin que les mouvements et les groupes nationalistes en Afrique du Sud ne soient plus persécutés en raison de leurs idéaux et pour des raisons raciales.

25. Le PRESIDENT annonce que la Commission a achevé la célébration de la Journée de solidarité avec les prisonniers politiques d'Afrique du Sud et qu'elle va poursuivre la discussion générale sur le point 53 de l'ordre du jour.

DISCUSSION GENERALE (suite*)

26. M. DE GAAY FORTMAN (Pays-Bas) dit qu'à en croire le Premier Ministre de l'Afrique du Sud, qui a récemment déclaré que les négociations en Rhodésie du Sud devaient continuer car sinon on se trouverait devant un état de choses par trop effroyable, celui-ci semble commencer à comprendre les répercussions que peut avoir la situation en Afrique australe; il devrait toutefois se rendre compte que cette affirmation s'applique aussi bien à son pays. Les Pays-Bas sont affligés de voir que les résolutions et discussions des Nations Unies n'ont eu aucun effet significatif sur le Gouvernement sud-africain. Le Gouvernement néerlandais ne peut accepter le point de vue exprimé par le représentant de l'Afrique du Sud au Conseil de sécurité au cours de la vingt-neuvième session de l'Assemblée générale², selon lequel l'*apartheid* est une affaire intérieure de l'Afrique du Sud. Les habitants de l'Afrique du Sud ne sont pas seulement les citoyens de ce pays: ils font partie de l'humanité, et le fait de leur refuser systématiquement l'égalité de droits par suite d'une discrimination fondée sur la couleur ou la race est contraire aux droits fondamentaux de l'homme et ne peut être considéré comme une affaire purement intérieure. Dans son intervention, le représentant de l'Afrique du Sud a déclaré que la discrimination raciale n'est pas du racisme et que ce dernier terme ne devrait être utilisé que s'il existe des sentiments de supériorité raciale, ce qui n'est pas le cas en Afrique du Sud. Le monde ne pourra jamais accepter la moindre distinction entre ces termes, et le seul critère à utiliser pour juger une politique raciale est le principe de l'égalité des hommes. Le problème du racisme n'est pas particulier à l'Afrique du Sud; c'est un problème global extrêmement explosif.

27. Il est décevant que le Premier Ministre de l'Afrique du Sud, qui avait promis à la fin de l'année 1974 que des changements surprenants seraient apportés en Afrique du Sud dans les six mois, n'ait pas tenu sa promesse. Comme les pays qui ont adopté le Manifeste sur l'Afrique australe publié à Lusaka¹, le Gouvernement néerlandais pourrait accepter qu'intervienne pour l'Afrique du Sud une solution politique, fondée sur le principe de l'égalité et prévoyant un compromis durant une période de transition, mais le Gouvernement sud-africain pourrait au moins prendre des mesures sérieuses pour abroger toute la législation discrimi-

¹ Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-quatrième session, Annexes*, point 106 de l'ordre du jour, document A/7754.

* Reprise des débats de la 952^e séance.

² Voir *Documents officiels du Conseil de sécurité, vingt-neuvième année*, 1800^e séance.

natoire et promulguer de nouvelles lois interdisant la discrimination. Cela contribuerait à éliminer ce que l'on appelle le "petty" apartheid, mais la politique des prétendus "foyers nationaux" est tout aussi discriminatoire. Environ 70 p. 100 de la population noire en Afrique du Sud vivent non pas dans les "foyers nationaux", mais dans les ghettos enclavés dans les zones dites blanches, qui constituent 87 p. 100 du territoire total de la République. L'Afrique du Sud devrait évoluer vers l'octroi intégral à la population non blanche vivant dans ces zones des droits politiques, des droits de l'homme et des possibilités économiques. L'indépendance d'un prétendu "foyer national" signifierait que, dans le reste de la République, tous ceux qui sont censés vivre dans ce "foyer national" seraient considérés comme des étrangers.

28. L'apartheid ne peut survivre, et le Gouvernement sud-africain doit choisir ou la confrontation violente ou le dialogue réel entre tous ses citoyens.

29. Les Pays-Bas souhaitent rester en relation avec l'Afrique du Sud et chercher à convaincre les Sud-Africains blancs de l'immoralité et de l'impraticabilité fondamentales de leur politique raciale, car ils estiment que toutes les occasions devraient être mises à profit pour promouvoir un changement pacifique à l'intérieur de l'Afrique du Sud. Beaucoup de personnes doutent, à juste titre, que l'on puisse garder des relations avec ceux qui ont des idées racistes. Cependant, dans le combat contre cette politique funeste, le pouvoir des mots ne devrait pas être sous-estimé. Même ceux qui sont responsables de cette politique ont une conscience, et ceux qui les appuient sont souvent aveuglés par la peur. C'est dans l'intérêt des Sud-Africains blancs qu'il faut abolir le système d'apartheid, qui engendre la haine, et extirper ainsi les racines de la peur. Ils devraient être encouragés par l'attitude de réconciliation montrée par de nombreux peuples autrefois opprimés par des racistes. A long terme, la seule chance de survie des Sud-Africains blancs est d'être reconnus comme Africains. Les contacts humains devraient permettre d'apporter à la population sud-africaine le message fondamental du Manifeste de Lusaka et de la Déclaration de Dar es-Salam, mais le Gouvernement sud-africain devrait surtout écouter la voix de l'antiracisme qui s'élève à l'intérieur de l'Afrique du Sud même.

30. Le Gouvernement sud-africain a accepté les nouvelles réalités au Mozambique et en Angola, et son premier ministre a engagé le régime Smith en Rhodésie du Sud à accepter le gouvernement par la majorité comme un événement inéluctable. Ce serait une illusion tragique pour le Gouvernement sud-africain que de continuer à penser qu'un tel réalisme en politique étrangère est compatible avec la répression interne et les mesures prises pour contrecarrer tout effort visant à créer une société non raciale à l'intérieur de l'Afrique du Sud même. L'Afrique du Sud a peut-être simplement accepté les nouvelles réalités comme une conséquence du changement intervenu dans l'équilibre des forces. Les Sud-Africains blancs doivent se rendre compte que l'homme est important non pas parce qu'il appartient à une certaine race ou à une certaine tribu, mais parce que c'est un homme.

M. Martínez Ordóñez (Honduras) reprend la présidence.

31. M. ABDULDJALIL (Indonésie) dit que depuis sa création l'Organisation des Nations Unies s'occupe du problème de l'apartheid, basant son appui à la lutte courageuse pour les droits de l'homme fondamentaux en Afrique du Sud sur les principes inscrits dans la Charte.

32. Malgré les emprisonnements, les tortures, voire la mort, infligés aux opposants de l'apartheid, les millions de Sud-Africains qui s'efforcent d'obtenir la justice la plus élémentaire n'ont pas été intimidés par les brutalités du régime et poursuivent leur combat.

33. Les derniers 18 mois ont vu un changement important, peut-être bien décisif, dans l'équilibre international des forces devant lequel se trouve le Gouvernement sud-africain. A la suite de l'effondrement de l'empire portugais en Afrique australe, l'Afrique du Sud n'est plus en sécurité derrière une zone tampon de régimes colonialistes et racistes. Son isolement s'est accru du fait des succès remportés par les adversaires de l'apartheid à l'Organisation des Nations Unies et devant les autres instances internationales.

34. Constatant l'état d'isolement de plus en plus grand dans lequel est tenu leur pays, un certain nombre de ministres de l'Afrique du Sud ont récemment fait des déclarations pour annoncer qu'une modification de la politique d'apartheid était envisagée. Cependant, les actions du régime ont montré à l'évidence qu'aucun changement réel n'est prévu et que le "développement séparé" continuera d'être la pierre angulaire de sa politique. La minorité blanche continuera de gouverner cependant que la majorité africaine demeurera sans pouvoir dans sa propre patrie.

35. Désireux de dissimuler ses objectifs véritables et de convaincre autrui qu'il a réellement modifié sa politique raciale, le Gouvernement sud-africain a intensifié ses contacts avec les autres Etats et avec les étrangers les plus éminents. Si cette campagne a eu pour effet que certains secteurs de la presse et des moyens d'information ont consacré au régime des articles et des programmes favorables, les investisseurs étrangers, craignant l'instabilité qui risque de résulter d'une politique sociale et économique injuste, hésitent à investir dans un certain nombre de projets industriels sud-africains.

36. Ainsi, malgré ce qu'en dit le régime, la situation actuelle n'a enregistré aucune amélioration. En fait, les conditions dans lesquelles vit la population africaine se sont progressivement détériorées. Les prisonniers politiques languissent toujours dans les prisons sud-africaines, la législation répressive demeure en vigueur et les organisations qui représentent la majorité du peuple sud-africain continuent d'être proscrites.

37. Au mépris des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale, dont la plus récente est la résolution 3324 E (XXIX), le régime sud-africain continue de mettre à exécution ses plans visant à créer des "bantoustans". Ces derniers sont tout au plus des enclaves qui ne possèdent aucun des attributs d'un Etat indépendant viable. Une forte partie de leur population de droit résidera hors de leurs frontières et constituera une source de main-d'oeuvre à bon marché permanente pour l'économie sud-africaine. La politique des "bantoustans" que pratique l'Afrique du Sud

est donc totalement incompatible avec l'idée de l'autodétermination que défendent les Nations Unies et constitue une tentative faite pour perpétuer la domination colonialiste et raciste de la minorité blanche.

38. Dans le cadre de la campagne qu'il a entreprise pour tromper l'opinion publique mondiale, le régime a également tenu un certain nombre de prétendues "consultations avec les dirigeants noirs" tout en refusant obstinément en même temps de rencontrer les représentants du mouvement de libération reconnu par l'OUA. On ne saurait considérer les consultations qui ont eu lieu avec les fantoches du régime comme une tentative sincère de la part de l'Afrique du Sud de communiquer avec la majorité du peuple africain qui continue de protester contre la politique du régime Vorster et à demander la libération des prisonniers politiques. La répression des opposants de l'*apartheid* qui se poursuit, le renforcement des forces militaires et la stricte application des règlements d'*apartheid* dans le domaine des sports montrent clairement qu'aucun changement significatif n'est intervenu en Afrique du Sud et qu'aucun n'est envisagé dans l'avenir.

39. La communauté internationale doit maintenant se demander comment elle peut exercer des pressions sur le régime Vorster et les accroître afin de l'obliger à renoncer à sa politique de discrimination raciale. Le régime a refusé d'accepter les préalables à une solution pacifique qui avaient été énoncés par l'Assemblée générale dans sa résolution 3324 C (XXIX). Il est donc impérieux que les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies prennent des mesures additionnelles pour isoler le régime et appuyer les mouvements de libération. L'attention devrait être appelée en particulier sur les agissements de certains gouvernements qui continuent d'appuyer le régime par les relations commerciales et autres qu'ils entretiennent avec lui; elles constituent un appui soutenu et efficace de l'*apartheid* et devraient être dénoncées à ce titre.

40. Les modifications qui pourront être apportées à la politique des "bantoustans" et les amendements qui pourront l'être aux lois d'*apartheid* d'importance secondaire ne satisferont pas les Nations Unies ni les exigences de la justice politique, sociale et économique.

41. Etant donné qu'aucun progrès réel n'a été réalisé en ce qui concerne l'application de l'embargo sur les armes destinées à l'Afrique du Sud, la délégation indonésienne espère que le Conseil de sécurité ne manquera pas de prendre les mesures prévues au Chapitre VII de la Charte des Nations Unies.

42. Elle se félicite de l'accroissement enregistré dans les contributions au Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour l'Afrique du Sud et au Programme d'enseignement et de formation des Nations Unies pour l'Afrique australe. Le Séminaire sur l'Afrique du Sud organisé sous les auspices du Comité spécial contre l'*apartheid*, qui s'est tenu à Paris du 28 avril au 2 mai 1975, a fortement contribué à faire connaître à un plus grand nombre d'Européens les objectifs et les activités du Comité. Il serait extrêmement utile d'organiser des séminaires ailleurs, notamment en Amérique latine. Il convient de maintenir une étroite coopération avec l'OUA et d'intensifier les consultations entre le Comité spécial et les gouvernements, notamment

les principaux partenaires commerciaux de l'Afrique du Sud. L'Organisation des Nations Unies et ses institutions spécialisées devraient intensifier la campagne de diffusion de l'information sur l'*apartheid* et la coopération avec les organisations non gouvernementales et les institutions spécialisées devrait être continuée.

43. M. JAMAL (Qatar) dit que, depuis la fondation de l'Organisation des Nations Unies, le Gouvernement sud-africain n'a cessé de ne tenir aucun compte de la Charte des Nations Unies ni des résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité demandant qu'il soit mis un terme au racisme et à l'*apartheid*. L'*apartheid* est un des problèmes les plus graves du XX^e siècle et il devrait être condamné de la façon la plus catégorique.

44. La ségrégation raciale et l'*apartheid*, tels qu'ils sont pratiqués par le Gouvernement sud-africain, sont synonymes de génocide. Dans sa résolution 2202 A (XXI), l'Assemblée générale considère l'*apartheid* comme une grave menace à la paix et à la sécurité internationales et un crime contre l'humanité.

45. L'*apartheid* implique non seulement la ségrégation raciale et la négation des droits politiques, mais aussi une discrimination sociale et économique. La majorité noire est contrainte d'exécuter les tâches les plus viles alors qu'en vertu des soi-disant *Industrial Provisions* (dispositions relatives à l'industrie) de 1956 le droit de se syndiquer leur est refusé. Dans le domaine de l'enseignement, 70 p. 100 des Africains en âge de fréquenter l'école primaire ne sont inscrits dans aucune école.

46. La situation exige donc de la communauté internationale qu'elle continue de faire de grands efforts; elle doit faire l'objet d'un examen constant.

47. Le Qatar met en oeuvre toutes les décisions des Nations Unies concernant l'*apartheid* et, en conséquence, n'a aucune relation diplomatique ou économique avec l'Afrique du Sud; il est également interdit aux ressortissants du Qatar d'avoir des relations quelconques avec le Gouvernement sud-africain. Le Qatar a condamné la politique d'*apartheid* devant de nombreuses instances internationales.

48. Il existe des similitudes manifestes entre l'agression israélienne contre le peuple palestinien et la discrimination raciale pratiquée par l'Afrique du Sud. Les masques différents, mais la face hideuse qu'ils dissimulent est la même. Israël sioniste et l'Afrique du Sud se considèrent comme les avant postes de la civilisation européenne en Asie et en Afrique. Ils croient que la race, l'origine et la religion leur donnent droit à un statut privilégié. Tous deux utilisent le même vocabulaire pour décrire les populations indigènes qui vivent dans leur territoire respectif.

49. Pour sa part, le Qatar est prêt à faire tous les efforts pour mettre fin à l'odieuse politique de discrimination et de ségrégation raciales.

50. M. OULD SIDI (Mauritanie) se félicite de l'admission à l'Organisation des Nations Unies des quatre pays frères, le Mozambique, le Cap-Vert, Sao Tomé-et-Principe, et la Papouasie-Nouvelle-Guinée dont l'indépendance est le couronnement de la longue lutte contre le colonialisme. La

délégation mauritanienne se réjouit également de revoir le peuple cambodgien rétabli dans ses droits et ses représentants légitimes occuper le siège qui leur revient à l'Assemblée générale.

51. Voilà plus d'un quart de siècle que l'Organisation des Nations Unies s'occupe du problème de l'*apartheid* sans que la moindre lueur d'espoir fasse entrevoir une quelconque amélioration de la situation.

52. L'*apartheid* constitue une menace grave pour la paix et la sécurité internationales. Loin d'entendre la voix de la raison et de faire une concession quelconque à leurs partenaires noirs, les dirigeants sud-africains continuent de défier de la manière la plus arrogante l'opinion publique internationale et de s'armer militairement afin de perpétuer leur système odieux. Mais les peuples libres, unis au sein de l'ONU, ne reculeront pas devant Vorster et sa clique.

53. Le rapport du Comité spécial contre l'*apartheid* (A/10022) est riche en exemples sordides de la conduite du régime. Le représentant de la Mauritanie rend hommage à M. Ogbu, ancien président du Comité spécial, pour le rôle qu'il a joué dans l'établissement du rapport qui aide à mieux comprendre le problème de l'*apartheid*.

54. L'opinion publique mondiale ne saurait demeurer indifférente aux traitements brutaux infligés aux populations noires sud-africaines qui cherchent à obtenir la justice et l'égalité. La politique d'*apartheid* est criminelle et elle est contraire au principe, universellement admis, de l'égalité de tous les hommes. Elle est également contraire à la Charte des Nations Unies qui proclame les droits fondamentaux de l'homme et la dignité et la valeur de la personne humaine. Pourtant, le Gouvernement sud-africain bafoue délibérément les principes auxquels il a souscrit en donnant son adhésion à la Charte.

55. La discrimination raciale est pratiquée en Afrique du Sud avec une cruauté chaque jour plus grande, ce à quoi les Nations Unies ont répondu en adoptant un nombre incalculable de résolutions condamnant ce pays. Et, cependant, ces résolutions sont restées sans effet. Le régime Vorster a intensifié la discrimination tout en prétendant vouloir réformer son système. L'opinion internationale n'est pas dupe des manigances de Vorster qui visent à sortir l'Afrique du Sud de son isolement et à déjouer les efforts des Nations Unies visant à promouvoir une action internationale concertée contre l'*apartheid*. Tout ce que Vorster fait, c'est chercher à gagner du temps pour renforcer son arsenal militaire en vue de réprimer la résistance toujours croissante à l'*apartheid*. Il convient de noter à ce propos que le massacre de Sharpeville en 1960, le *Sabotage Act* de 1962 et nombreuses autres mesures de répression sont toujours présents à la mémoire de tous.

56. Si les résolutions de l'ONU sont demeurées sans effet, cela tient surtout à l'appui donné au Gouvernement sud-africain par certaines puissances occidentales. Ces puissances, tout en étant des Membres fondateurs de l'Organisation, s'obstinent à transgresser les décisions prises contre un pays qui est coupable de violations flagrantes de la Charte. L'attitude de ces pays est tout simplement déplorable.

57. Le moment est venu de passer des paroles aux actes et de montrer à l'Afrique du Sud que la marche de l'histoire est irréversible. En application des dispositions de la Charte, la délégation mauritanienne propose à tous les Etats d'entreprendre, sans délai, une action économique, politique et diplomatique, en complément de l'action déjà entreprise par la quasi-totalité des pays africains. Il est du devoir de la communauté internationale de secourir les 13 millions d'Africains terrorisés par une poignée de Blancs.

La séance est levée à 17 h 30.

956^e séance

Mercredi 15 octobre 1975, à 10 h 45.

Président : M. Roberto MARTINEZ ORDOÑEZ (Honduras).

A/SPC/SR.956

POINT 53 DE L'ORDRE DU JOUR

Politique d'*apartheid* du Gouvernement sud-africain (suite)
[A/10050-S/11638, A/10052-S/11641, A/10103-S/11708, A/SPC/174, A/SPC/L.324] :

- a) Rapport du Comité spécial contre l'*apartheid* (A/10022);
- b) Rapport du Secrétaire général (A/10281)

DISCUSSION GENERALE (suite)

1. M. HECKSCHER (Suède), présentant le projet de résolution A/SPC/L.324, fait observer que la présente session de l'Assemblée générale marque le trentième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies et le dixième anniversaire de la création du Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour l'Afrique du Sud en application de

la résolution 2054 B (XX) de l'Assemblée, adoptée sur la recommandation de la Commission politique spéciale, et constate que la nécessité d'une assistance aux personnes persécutées en Afrique du Sud demeure. Simple expression du désir de la communauté internationale de s'opposer au développement du sentiment de haine raciale que suscitent les lois qu'une minorité a cru bon d'imposer à la majorité de la population sud-africaine, le Fonds d'affectation spéciale constitue un dénominateur commun entre les Etats Membres de l'ONU dans le débat que celle-ci poursuit depuis de nombreuses années sur les moyens de mettre un terme à l'oppression inhumaine qui règne en Afrique du Sud.

2. Le Fonds d'affectation spéciale, qui a pour but d'apporter une aide humanitaire urgente, célèbre un autre anniversaire. Il y a cinq ans, en effet, que sa compétence a été